



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
9 mars 2020  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Soixante-quatrième session

9 et 13 mars 2020

Point 7 de l'ordre du jour

#### Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa soixante-quatrième session

### Projet de rapport

*Rapporteuse* : Zahraa M. Salih Mahdi Nassrullah (Iraq)

### Organisation de la session

#### A. Ouverture et durée de la session

1. La soixante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme a eu lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 22 mars 2019 et les 9 et 13 mars 2020. La Commission a tenu \_\_\_\_\_ séances (1<sup>re</sup> à \_\_\_\_<sup>e</sup> séance).

#### B. Participation

2. Les représentants de \_\_\_ États membres de la Commission ont participé à la session. Étaient également présents des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'États non membres, ainsi que des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres organisations.

#### C. Bureau de la Commission

3. À la 1<sup>re</sup> séance de la soixante-quatrième session, tenue le 22 mars 2019, et à la 2<sup>e</sup> séance, tenue le 9 mars 2020, les membres ci-après ont été élus pour siéger au Bureau de la Commission à sa soixante-quatrième session :

*Président* :

Mher Margaryan (Arménie)



*Vice-présidentes :*

Jo Feldman (Australie)  
Ahlem Sara Charikhi (Algérie)  
Devita Abraham (Trinité-et-Tobago)

*Vice-Présidente et Rapporteuse :*

Zahraa M. Salih Mahdi Nassrullah (Iraq)

## **D. Ordre du jour et organisation des travaux**

4. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 9 mars 2020, la Commission a adopté son ordre du jour, paru sous la cote [E/CN.6/2020/1](#), qui se lit comme suit :

1. Élection du Bureau.
  2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
  3. Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » :
    - a) Réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives : examen et évaluation des suites données à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing et aux textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (en application de la résolution [2018/8](#) du Conseil économique et social) ;
    - b) Questions nouvelles, tendances, domaines d'intervention et approches novatrices des questions ayant une incidence sur la situation des femmes, notamment de l'égalité des sexes ;
    - c) Prise en compte des questions de genre, situations et questions intéressant les programmes.
  4. Communications relatives à la condition de la femme.
  5. Suite donnée aux résolutions et décisions du Conseil économique et social.
  6. Ordre du jour provisoire de la soixante-cinquième session de la Commission.
  7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa soixante-quatrième session.
5. À la même séance, la Commission a approuvé le plan d'organisation de ses travaux, paru sous la cote [E/CN.6/2020/1/Add.1/Rev.1](#).

## **E. Documentation**

6. La liste des documents dont la Commission était saisie à sa soixante-quatrième session peut être consultée en ligne à l'adresse suivante : <https://www.unwomen.org/en/csw/csw64-2020/official-documents>.